

2. La gestion des ressources et le partage des recettes

Un Accord sur la gestion des ressources et le partage des recettes, avec le Gouvernement du Canada, assurerait au gouvernement territorial un vaste éventail de pouvoirs et de responsabilités relativement aux activités de mise en valeur des ressources, compétences du genre de celles exercées par les administrations provinciales.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest entreprenait dès 1982 les préparatifs reliés à un accord sur la gestion des ressources et le partage des recettes, au moment même où les gouvernements provinciaux négociaient des accords semblables. La réaction fédérale initiale a été froide, mais le Gouvernement des T.N.-O. demeure confiant que les discussions intergouvernementales seront entreprises en 1985.

Tout récemment, l'hon. David Crombie, ministre des Affaires indiennes et du nord canadien déclarait, dans un discours à la 10^e Assemblée législative des T.N.-O., qu'il avait l'intention "de rechercher le soutien de ses collègues du Cabinet pour amorcer les discussions à ce sujet avec les gouvernements territoriaux. Ces discussions pourraient mener à la gestion mixte, i.e. fédérale-territoriale, des ressources naturelles et au partage des recettes générées par cette mise en valeur." L'hon. David Crombie s'est également engagé à ce que le Gouvernement des T.N.-O. partage les recettes générées par la réalisation du projet de mise en valeur des ressources de Bent Horn, annoncé récemment.

Un Accord sur la gestion des ressources et le partage des recettes constituera la base à partir de laquelle le gouvernement pourra gérer effectivement les ressources du Nord. Le Gouvernement des T.N.-O. espère qu'un tel accord, allié à d'autres initiatives du Gouvernement des T.N.-O., contribuera nettement à réduire la complexité que certaines personnes associent au processus actuel d'approbation des projets de mise en valeur. Certaines questions, reliées notamment aux revendications des Autochtones et à la répartition du territoire, ont été réglées en ce qui concerne les aspirations du Gouvernement des T.N.-O. en matière de partage des recettes.